

Image not found or type unknown



Enfant mineur et succession de son père.

Par **Sam2308**, le **09/09/2018** à **23:39**

Bonjour,rnrnLe père de mon fils, lequel a 8 ans, est décédé d'un accident de moto. Je souhaiterais savoir comment va se passer la succession. Nous n'avons jamais été mariés, mon fils est le seul enfants de son père. Il n'avait ni biens immobiliers ni crédits, etc. mais avais des voitures, motos etc.rnrnSi quelqu'un peut m'éclairer ?rnrnMerci beaucoup à vous.

Par **Tisuisse**, le **10/09/2018** à **08:12**

Le mieux est de voir un notaire parce que votre fils est mineur.